

EvRP- Plan d'actions

Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20250731-2025-07-31-4a-DE
Date de réception préfecture : 07/08/2025

Assistant de : Yohan MACIA

Date plan d'actions : 11/03/2025

| UT travail | Domaine de risque | Situation dangereuse | NR | Priorité | Actions | Coût estimé | Délais | Acteurs | Etat de réalisation |
|----------------------|------------------------|---|------|----------|--|--|---|--|---------------------|
| Administratif | 20. Qualité de l'air | 20.1. Exposition à l'amiante | 1000 | 1 | Veiller à la réalisation et au suivi des actions correctives préconisées par le diagnostic. Etudier la possibilité de solutionner le soulèvement des plaques du plafond (couloir d'air entrant à calfeutrer ?). | 1 € par attache x 650 = 650 € pour solutionner le problème de soulèvement des plaques de plafond Voir devis réalisé par le DST pour les actions correctives préconisées par le DTA. | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | DST | A traiter |
| Entretien des locaux | 3. Incendie | 3.2. Possibilité de mélange de produits incompatibles (stockage / utilisation) | 1000 | 1 | Veiller à revoir le stockage des produits d'entretien. Pour rappel, les produits chimiques doivent être stockés sur rétention dans un espace ventilé et verrouillé. | 65 € / bac (à quantifier) | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Chef de service du personnel d'entretien + Assistant de prévention | A traiter |
| Police Rurale | 27. Risque sanitaire | 27.1. Exposition à des agents biologiques pathogènes susceptibles de provoquer une maladie grave (VIH, prions...) | 1000 | 1 | Veiller impérativement à doter les agents de gants anti-coupure ET anti-perforation. Veiller à l'apport d'une trousse de premiers secours dans le véhicule de patrouille. Sensibiliser au protocole AES les agents. | 80 € x 2 = 160 Protocole AES 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Assistant de prévention | A traiter |
| Services Techniques | 14. Travail en hauteur | 14.1. Chute > 1m (échelle, toiture, véhicule...) | 1000 | 1 | Pour rappel, une mezzanine doit être équipée d'un garde-corps de hauteur d'au moins 1m si l'épaisseur du garde corps est inférieure à 50cm. 1 : Veiller à l'installation d'un garde-corps sur la mezzanine en question ; l'idéal serait d'y inclure un portillon d'ouverture. 2 : si la solution 1 n'est pas envisageable, veiller à condamner la mezzanine. Veiller à condamner les fosses à l'extérieur de l'atelier. Si son utilisation est encore d'actualité, veiller à installer la signalisation réglementaire ou installer des grilles pour les recouvrir. Veiller à l'évolution de la technique et la réglementation en matière de travail en hauteur. | grille pour fosse : devis à réaliser par DST Garde corps : remettre l'existant au dessus des locaux des différents services: 0€ Équiper la mezzanine du local festivités : Devis à réaliser par DST | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | DST | A traiter |
| Services Techniques | 20. Qualité de l'air | 20.1. Exposition à l'amiante | 1000 | 1 | Veiller impérativement à la réalisation d'un diagnostic technique amiante. Une fois le diagnostic réalisé, veiller à en appliquer les recommandations (surveillance périodique ; travaux d'encoffrement ; travaux de retrait etc.). Lors du ramassage des encombrants, en cas de suspicion d'amiante, ne pas manipuler et contacter le service des agents de Police Rurale. | 1 600 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | DST + chargé de sécurité ERP | A traiter |
| Services Techniques | 20. Qualité de l'air | 20.2. Exposition à la poussière de bois, de métaux (fer, acier, etc.) | 1000 | 1 | 1 : Veiller à la remise en état du moteur d'ouverture du volet roulant de l'espace de menuiserie. Si non : Veiller à l'installation d'une aspiration des poussières à la source. En cas inverse, ou en l'attente il conviendrait d'éviter toute découpe de bois à l'intérieur de l'atelier. | 3 000 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | DST | A traiter |
| Services Techniques | 27. Risque sanitaire | 27.1. Exposition à des agents biologiques pathogènes susceptibles de provoquer une maladie grave (VIH, prions...) | 1000 | 1 | Veiller impérativement à fournir aux agents des gants anti-coupure & perforation pour la réalisation de ces tâches. Etudier la possibilité de formaliser un protocole AES relatif aux infections sanguines. | 80 x 2 = 160 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Assistant de prévention + DST | A traiter |

| UT travail | Domaine de risque | Situation dangereuse | NR | Priorité | Actions | Coût estimé | Acteurs | Etat de réalisation | |
|---|----------------------------------|--|------|----------|--|---|---|--|------------------------|
| Services Techniques | 1. Electrique | 1.4. Utilisation d'équipements électriques soit défectueux soit dans des environnements dangereux (locaux humides, présence de liquide inflammable...) | 1000 | 1 | Veiller à revoir l'étanchéité du toit. | Devis à réaliser par DST | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | DST | A traiter |
| Toutes les unités de travail confondues | 30. Risque Psychosocial | 30.1 Intensité et temps de travail / Exigences émotionnelles / Manque d'autonomie / Rapports sociaux au travail dégradés / Conflits de valeurs / Insécurité de la situation de travail | 900 | 1 | Afin de prévenir les risques psychosociaux et d'améliorer les conditions de travail des agents, une démarche spécifique décomposée en 4 phases est nécessaire comprenant : _Un diagnostic ; l'élaboration d'un plan d'actions; La mise en œuvre et le suivi des actions ; Un bilan comparatif Dans l'attente du déploiement de cette démarche, certaines actions peuvent d'ores et déjà être entreprises comme : Développer un management participatif, développer des outils d'informations et de communication interne, organiser des moments de convivialité (journée cohésion, moments pour discuter du travail, espaces plus conviviaux etc.), mettre en place un dispositif de transmission des savoirs, améliorer l'intégration des nouveaux embauchés, Mettre en place des entretiens de retour après des longues absences, organiser des réunions préparatoires entre chefs de services en amont de la rencontre avec M. le Maire ; promouvoir l'équité dans le traitement des agents(en harmonisant les procédures de tenue des entretiens individuels par exemple), donner droit à l'erreur et l'expérimentation, choisir les outils, EPI et matériels en concertation avec les agents etc. | Devis à réaliser auprès d'un cabinet spécialisé | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | RH | A traiter |
| Services Techniques | 3. Incendie | 3.1. Utilisation de produits inflammables, très inflammables, comburants... | 800 | 1 | Veiller à stocker les produits inflammables à minima dans des locaux ventilés et à l'écart de l'entrepôt. Fournir les FDS de manière à permettre aux agents de les manipuler sans risques. | 0 € des algécos sont disponibles et aménageables au Centre technique. | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | DST | A traiter |
| Services Techniques | 3. Incendie | 3.2. Possibilité de mélange de produits incompatibles (stockage / utilisation) | 800 | 1 | Veiller à fournir les FDS. Revoir les conditions de stockage. Envisager de former le personnel à la manipulation des extincteurs au vue de la dangerosité des produits stockés. | 0 € + 39€ / personne la formation | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Assistant de prévention + DST + RH | En cours de Traitement |
| ATSEM | 7. Gestes et postures de travail | 7.1. Position à genoux ou accroupie, ponctuelle ou prolongée | 700 | 1 | Veiller au respect des restrictions médicales. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Médecine préventive | Traité |
| ATSEM | 20. Qualité de l'air | 20.7. Exposition à de l'air non renouvelé (locaux sans ouverture, ni ventilation, humides...) | 700 | 1 | Veiller impérativement à étudier le système de ventilation ainsi que l'étanchéité de l'école. Ceci permettrait entre autre de conserver le bâtiment dans un bon état général. Se référer à la réglementation en vigueur relative à la qualité de l'air requise dans les écoles. Réaliser une démarche QAI conformément aux lois grenelles de l'environnement. Veiller à ventiler régulièrement en ouvrant les fenêtres. | démarche QAI : 3000 € + réparation VMC 5500 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | DST+Affaires scolaires | A traiter |
| Entretien des locaux | 7. Gestes et postures de travail | 7.3. Gestes répétitifs | 700 | 1 | Veiller au respect des restrictions médicales. Veiller au déploiement d'une phase d'essai du matériel de pré imprégnation (tel que les outils récents présents en mairie) Ce matériel permet notamment : => Supression risque lié à la manutention de l'eau => Supression du risque lié au dosage des produits => Supression du risque liée au contact cutané avec les produits => Limitation des contraintes liées aux gestuelles répétitives. | Devis à réaliser | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Responsable du personnel d'entretien + médecine préventive | A traiter |
| Entretien des locaux | 27. Risque sanitaire | 27.2. Exposition aux autres agents biologiques pathogènes : virus, bactérie (légiionella, salmonella, leptospirose), parasite, champignon... | 700 | 1 | Veiller à équiper et à faire porter à l'agent d'entretien des sanitaires publics du nécessaire à l'entretien d'espaces particulièrement sales : => Gants MAPA => Un ensemble de blouses jetables => Une paire de lunettes de protection. | 100 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Assistant de prévention + DST | A traiter |
| Services Techniques | 20. Qualité de l'air | 20.4. Exposition à des vapeurs ou fumées nocives ou toxiques (chloramines, ...) | 700 | 1 | Veiller impérativement à fournir d'un masque à aspiration intégrée ou un système de ventilation mécanisé à la source. Veiller au respect de la périodicité des visites médicales (SMR : Suivi Médical Rapproché). | 1 400 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | DST | A traiter |

| UT travail | Domaine de risque | Situation dangereuse | NR | Priorité | Actions | Coût estimé | Acteurs | Etat de réalisation |
|----------------------|------------------------------------|--|-----|----------|--|---|---|------------------------|
| Théâtre | 7. Gestes et postures de travail | 7.3. Gestes répétitifs | 700 | 1 | Veiller à l'organisation d'une étude de poste en collaboration avec le pôle médecine préventive du Centre de Gestion. Veiller à l'organisation d'une phase d'essai de souris verticale. Etudier la possibilité de déployer une démarche de sensibilisation relative à la prévention des risques et à l'ergonomie du travail de bureau. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 médecine préventive + Assistant de prévention | A traiter |
| ATSEM | 7. Gestes et postures de travail | 7.2. Gestes ou postures difficiles au poste de travail (inadapté, inconfortable...) | 560 | 1 | Prévoir l'apport d'un tabouret adapté par classe le plus rapidement possible. Veiller au respect des restrictions médicales. Donner suite aux préconisations de la médecine préventive suite à leur visite de poste. Doter les ATSEM d'un poste de travail ergonomique pour la préparation des activités. | 450 x 7 = 3143 € + doter d'un poste de préparation des séances = 230 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Chef de service + Assistant de prévention | A traiter |
| Entretien des locaux | 4. Chimique | 4.2. Utilisation de produits chimiques dangereux (nocif, corrosif, irritant, allergisant) | 560 | 1 | Veiller à vous munir des Fiches de Données de Sécurité de l'ensemble des produits chimiques utilisés par les agents de la collectivité afin d'en appliquer les recommandations d'utilisation et de stockage. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Assistant de prévention | A traiter |
| Services Techniques | 4. Chimique | 4.2. Utilisation de produits chimiques dangereux (nocif, corrosif, irritant, allergisant) | 560 | 1 | Veiller à vous munir des Fiches de Données de Sécurité de l'ensemble des produits chimiques utilisés par les agents de la collectivité afin d'en appliquer les recommandations d'utilisation et de stockage. Remplacer les produits dangereux par des produits l'étant moins. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Assistant de prévention et DST | A traiter |
| Théâtre | 14. Travail en hauteur | 14.1. Chute > 1m (échelle, toiture, véhicule...) | 560 | 1 | Etudier la possibilité de motoriser l'ensemble des perches d'accrochage en présence dans le théâtre pour supprimer toute situation à risque de basculement. En l'attente, il conviendrait de ne plus reproduire cette action (Plan de scène à co-construire avec les techniciens des spectacles accueillis). A défaut, équiper le théâtre d'une plateforme élévatrice adaptée à la hauteur requise par l'activité du technicien. Veiller à la vérification périodique de la ligne de vie et des harnais. Utiliser systématiquement les harnais pour l'accrochage des spots sur les perches fixes des coursives. Veiller au bon recyclage des habilitations lorsque nécessaire. | Retrait des perches non motorisées du plan de scène : 0€ Devis nacelle adaptée 14 500 € VGP 2 harnais et ligne de vie : 204 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Directeur théâtre + chargé de sécurité ERP | A traiter |
| Services Techniques | 3. Incendie | 3.4. Projection d'éléments chauds ou incandescents | 400 | 1 | En lien avec l'assistant de prévention, veiller à ce que l'ensemble des extincteurs soient accessibles, identifiés et vérifiés annuellement. Cette vérification doit être inscrite dans le registre de sécurité. Veiller à la mise à jour du plan d'évacuation de l'atelier. Veiller à la remise en état du moteur d'ouverture du volet roulant de l'espace de découpe. | 0 € Remplacement volet roulant déjà estimé rubrique 20.2 | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Assistant de prévention + DST | A traiter |
| Services Techniques | 9. Machines et équipement mécanisé | 9.4. Projection d'éclats | 400 | 1 | Veiller à fournir des protections anti-projection pour les tibias. Veiller à ce que les masques utilisés comportent une visière suffisamment longue pour protéger la gorge. | Protège-gorge : 20 € Protège tibia : 60 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Assistant de prévention + DST | A traiter |
| Animation | 14. Travail en hauteur | 14.1. Chute > 1m (échelle, toiture, véhicule...) | 200 | 1 | Proscrire le travail en hauteur aux agents du service des sports non habilités. Veiller au port des EPI nécessaires à ce type de tâches. | Organisation du travail : 0€ | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 DST | En cours de Traitement |
| ATSEM | 1. Electrique | 1.2. Travail à proximité d'éléments sous tension (Accessibilité de conducteurs nus sous tension, armoires électriques ouvertes...) | 500 | 2 | Veiller impérativement au verrouillage de ce TGBT. Globalement, tout tableau ou installation électrique doit être verrouillé et accessible uniquement par les agents y étant habilités. Faire réparer la VMC pour remettre en service ce disjoncteur. | fermer à clé : 0€ Réparation VMC déjà chiffrée dans la rubrique ATSEM en 20.7. | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Assistant de prévention + ATSEM + Directrice d'établissement + DST | A traiter |
| CCAS | 29. Agression | 29.1. Agressions physiques | 500 | 2 | En lien avec l'assistant de prévention, étudier la nécessité d'inscrire certains agents en formation relative à la gestion de situation difficile. Etudier la possibilité de mettre en place un bouton d'alerte discret permettant l'appel automatique des agents de police. Veiller à la mise en place de la protection fonctionnelle de l'employeur en cas de besoin. | formation CNFPT : 0 € Bouton d'alerte 350 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Assistant de prévention + chef de service + direction générale | A traiter |

| UT travail | Domaine de risque | Situation dangereuse | NR | Priorité | Actions | Coût estimé | Acteurs | Etat de réalisation |
|-----------------------|---|--|-----|----------|--|---|---|---------------------|
| Police Rurale | 29. Agression | 29.1. Agressions physiques | 500 | 2 | Veiller à perdurer les bonnes pratiques d'entraînement (condition physiques ; tir ; GTPI) aujourd'hui mises en place. | déjà inclus dans le budget fonctionnement : 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Chef de service + Service RH | Traité |
| Services Techniques | 8. Manutention mécanique | 8.2. Utilisation d'appareil ou d'engins de levage (chariot élévateur, tractopelle...) | 500 | 2 | Veiller à la bonne vérification périodique des engins de levage (tous les 6 mois). Veiller au bon recyclage des CACES. | déjà inclus dans le budget fonctionnement : 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Chargé de sécurité ERP + DST + Service RH | Traité |
| Services Techniques | 21. Bruit | 21.1. Exposition à des bruits lésionnels (marteau piqueur, martelage, explosion) | 500 | 2 | Veiller au bon remplacement des EPI lorsque nécessaire. Veiller à l'attribution d'un casque anti-bruit pour chaque agent. Veiller au respect de la périodicité des visites médicales (SMR : Suivi Médical Rapproché). | Bouchons d'oreilles anti-bruit : 60 € les 500 paires | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Responsable commande des EPI + DST + médecine préventive | Traité |
| Services Techniques | 13. Chute d'objets (hors manutention mécanique) | 13.1. Objets, outils ou équipements utilisés en hauteur (sur échafaudage, opérations sur différents niveaux, toiture, ...) | 500 | 2 | Veiller au recyclage des habilitations au travail en hauteur. Réaliser un balisage en périphérie de la zone de travail en hauteur. | déjà inclus dans le budget fonctionnement : 0 € Action organisationnelle de balisage : 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Service RH + DST | Traité |
| Services Techniques | 26. Risque routier | 26.4. Circulation interne (parking, manœuvre difficile, ...) | 500 | 2 | Étudier la possibilité d'élaborer un plan de circulation. Matérialiser au sol l'emplacement de stationnement des véhicules et zones de stockage. Matérialiser une zone de livraison. | plan de circulation : 0 € matérialiser zone de livraison et de stationnement : 300 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Chargé de sécurité ERP + DST | A traiter |
| Restauration Scolaire | 4. Chimique | 4.2. Utilisation de produits chimiques dangereux (nocif, corrosif, irritant, allergisant) | 490 | 2 | Veiller impérativement à revoir le stockage et l'installation des produits chimiques alimentant le lave-vaisselle. En lien avec l'assistant de prévention, étudier la possibilité de changer de pratique en optant pour un produit plus naturel. Veiller à vous munir des Fiches de Données de Sécurité de l'ensemble des produits chimiques utilisés afin d'en appliquer les consignes d'utilisation et de stockage. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Assistant de prévention | A traiter |
| ATSEM | 4. Chimique | 4.2. Utilisation de produits chimiques dangereux (nocif, corrosif, irritant, allergisant) | 490 | 2 | En lien avec l'assistant de prévention, étudier la possibilité de changer de pratique en optant pour un produit plus naturel. Veiller à vous munir des Fiches de Données de Sécurité de l'ensemble des produits chimiques utilisés afin d'en appliquer les consignes d'utilisation et de stockage. | Coût à mettre en comparaison avec les moyens et produits à disposition actuellement. | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Assistant de prévention | A traiter |
| Protocole | 6. Manutention manuelle | 6.3. Manutention ponctuelle de charges supérieures 10 kg | 490 | 2 | En lien avec l'assistant de prévention, étudier la nécessité et la faisabilité d'apporter des aides au levage telles que diable ; chariots ; transpalette manuelle etc. Veiller au respect des restrictions médicales. | diable de manutention : 120 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Assistant de prévention + chef de service | A traiter |
| Restauration Scolaire | 7. Gestes et postures de travail | 7.3. Gestes répétitifs | 490 | 2 | Veiller au bon entretien des lames et/ou au remplacement des couteaux lorsque nécessaire. Étudier la possibilité d'équiper la cuisine d'une trancheuse à pain, un coupe pain ou éventuellement acheter le pain déjà tranché. A défaut, réaliser cette tâche en alternance. Lors du remplacement du matériel, se diriger vers le matériel en lien avec la méthode de pré imprégnation permettant une meilleure prévention des risques liés à l'activité d'entretien. | trancheuse à pain : 2700 € coupe-pain guillotine : 200 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Chef de service | A traiter |
| Restauration Scolaire | 7. Gestes et postures de travail | 7.2. Gestes ou postures difficiles au poste de travail (inadapté, inconfortable...) | 490 | 2 | Étudier la possibilité de fournir au personnel des perches pour le nettoyage des tables et limiter les contraintes physiques. Ajouter une réhausse sous le lave-linge. | 120 € la perche (prévoir 2) = 240 € Réhausse lave linge : 90 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Chef de service + assistant de prévention | A traiter |
| Services Techniques | 7. Gestes et postures de travail | 7.3. Gestes répétitifs | 490 | 2 | Veiller au respect des restrictions médicales. Se reporter à la section "Administratifs" pour d'avantage de conseils de prévention. | Respect des restrictions médicales : 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 DST | Traité |

| UT travail | Domaine de risque | Situation dangereuse | NR | Priorité | Actions | Coût estimé | Débat en préfecture 034-213403322-20250731-2025-07-31-4a-DE Date de réception préfecture : 07/08/2025 | Acteurs | Etat de réalisation |
|-----------------------|--|---|-----|----------|--|--|---|--|------------------------|
| Services Techniques | 7. Gestes et postures de travail | 7.4. Travaux réguliers avec bras au dessus du cœur | 490 | 2 | Veiller au respect des restrictions médicales. S'assurer de la présence d'une perche adaptée aux travaux de peinture. Veiller à fournir un sécateur et une tronçonneuse à perche. | Respect des restrictions médicales : 0 € Perche peinture : déjà fournie 0 € tronçonneuse à perche stihl : 700 € sécateur télescopique manuel : 150 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | DST | A traiter |
| Théâtre | 14. Travail en hauteur | 14.3. Chute avec dénivelé (escalier...) | 490 | 2 | Veiller au respect des restrictions médicales. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | chef de service | Traité |
| Police Rurale | 18. Ambiance thermique | 18.1. Exposition aux intempéries ou conditions climatiques difficiles (grand froid, grosse chaleur) | 400 | 2 | Prêter une attention particulière aux tenues mises à disposition des agents ainsi qu'à leur entretien. Veiller à l'application des articles 7 et 8 de l'Arrêté du 22 août 2023 relatifs aux caractéristiques des tenues et de la signalisation des véhicules des gardes champêtres. | Prendre en compte la tenue des policiers ruraux dans la dotation PM afin de respecter l'obligation réglementaire. Estimer la différence de coût entre une tenue PM et PR. | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Responsable commande des EPI + chef de service | En cours de Traitement |
| Restauration Scolaire | 6. Manutention manuelle | 6.2. Manutention répétée de charges inférieures ou égales à 10 kg | 400 | 2 | Une étude serait à réaliser pour repenser l'environnement de plonge en ayant plusieurs objectifs : => Limiter d'avantages de manutentions par l'installation de modules permettant le glissement des paniers de vaisselle. => Mieux respecter les circuits de circulation liés aux normes HACCP. Intégrer la prévention des risques lors de la conception du futur restaurant scolaire. | Le projet d'un nouveau restaurant scolaire est à l'étude | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Assistant de prévention | A traiter |
| Services Techniques | 10. Vibrations | 10.2. Utilisation de machines vibrantes | 400 | 2 | Veiller au respect de la périodicité des visites médicales (SMR : Suivi Médical Rapproché). En cas de gêne exprimée, étudier la possibilité d'installer des poignées anti-vibratiles. | Respect des visites médicales : 0 € Poignées anti-vibration makita : 15 €/ unité (à quantifier au regard du nombre de machines le nécessitant) | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Médecine préventive + Assistant de prévention | Traité |
| Services Techniques | 12. Fluides et équipements sous pression | 12.3. Manutention et stockage de bouteilles de gaz sous pression | 400 | 2 | Veiller à l'évacuation régulière des bouteilles de gaz ainsi que de l'ensemble de ce qui est stocké aux abords de l'atelier (bouteilles de gaz, pneus, huiles, extincteurs usagés, déchets de toute sorte). | Coût à définir pour chaque type de déchet et à multiplier par la quantité/poids. Par exemple : dénaturation extincteur = 7 € / unitaire | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | DST | En cours de Traitement |
| Administratif | 7. Gestes et postures de travail | 7.3. Gestes répétitifs | 350 | 2 | Veiller à l'organisation d'une phase d'essai de souris verticale. Veiller à la mise à disposition de supports de documents pour les postes à forte activité de saisie. Etudier la possibilité de déployer une démarche de sensibilisation relative à la prévention des risques et à l'ergonomie du travail de bureau. | phase d'essai : 0 € support de documents : 75 € démarche de sensibilisation : 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Assistant de prévention | A traiter |
| CCAS | 7. Gestes et postures de travail | 7.3. Gestes répétitifs | 350 | 2 | Veiller à l'organisation d'une phase d'essai de souris verticale. Veiller à la mise à disposition de supports de documents pour les postes à forte activité de saisie. Etudier la possibilité de déployer une démarche de sensibilisation relative à la prévention des risques et à l'ergonomie du travail de bureau. | phase d'essai de souris verticale : 0 € démarche de sensibilisation : 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Assistant de prévention | A traiter |
| Police Municipale | 6. Manutention manuelle | 6.1. Manutention répétée de charges supérieures à 10 kg | 350 | 2 | Veiller au respect de la périodicité des visites médicales. Si un agent le demande, veiller à le doter de la cuissarde permettant un port d'arme de point à la cuisse, soulageant ainsi le poids porté au niveau de la ceinture. Etudier la possibilité de mettre en place un barriérage pivotant pour l'encadrement des marchés. Ceci permettrait de supprimer les risques liés à la manutention des barrières. | Respect des visites médicales : 0€ Devis pour la pose de bornes escamotables | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Médecine préventive + DST | A traiter |
| Services Techniques | 9. Machines et équipement mécanisé | 9.1. Utilisation de machine d'écrasement et/ou de broyage (compacteur, broyeur, épareuse, élagueuse...) | 350 | 2 | Veiller au bon entretien des machines et engins utilisés. Veiller à perdurer les bonnes pratiques de vérification périodique aujourd'hui en place sur l'épareuse. | L'entretien des véhicules et des machines est réalisé en régie lorsque possible et les dépenses inhérentes sont inscrites au budget. Les VGP sont également inscrites au budget | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Chargé de sécurité ERP + DST | Traité |

| UT travail | Domaine de risque | Situation dangereuse | NR | Priorité | Actions | Coût estimé | Acteurs | Etat de réalisation |
|-----------------------|------------------------------------|--|-----|----------|--|--|---|------------------------|
| ATSEM | 7. Gestes et postures de travail | 7.3. Gestes répétitifs | 343 | 2 | Veiller au respect des restrictions médicales. Lors du remplacement du matériel, se diriger vers le matériel en lien avec la méthode de pré imprégnation permettant une meilleure prévention des risques liés à l'activité d'entretien. | Respect des restrictions médicales : 0 € Coût de la méthode de pré imprégnation à comparer avec le coût de la méthode actuelle. | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Responsible du personnel d'entretien | A traiter |
| Entretien des locaux | 23. Interventions isolées | 23.2. Travail seul et isolé de tout contact avec les agents ou le public en situation d'activité normale | 320 | 2 | Permettre une organisation favorisant le travail en binôme. S'assurer de la présence des numéros utiles dans chaque bâtiment. Veiller à ce que l'agent ne dispose pas d'une contre-indication médicale interdisant le travail isolé. | Organiser le travail en binôme : 0 € Effectuer une vigilance médicale : 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Responsable du personnel d'entretien | A traiter |
| Restauration Scolaire | 7. Gestes et postures de travail | 7.5. Position debout prolongée, piétinement | 320 | 2 | En lien avec l'assistant de prévention, s'assurer du confort des chaussures de travail. En cas d'inconfort exprimé et/ou de non port de l'EPI pour cette raison, veiller à co-construire un modèle de chaussure avec l'agent, notamment par la mise en place d'une phase d'essai. | Organiser des phases d'essai de chaussures : 0 € Choisir des modèles en concertation avec l'utilisateur : 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Assistant de prévention + responsable commande des EPI | A traiter |
| Services Techniques | 17. Noyade / ensevelissement | 17.3. Travaux à proximité d'eau (rivière, bassin...) | 320 | 2 | Étudier les formations, habilitations, statuts nécessaires au balisage possiblement obligatoires. Veiller au maintien des équipements à bord : - Gilets de Sauvetage: Obligatoires pour chaque personne à bord. - Fusées de Détresse : Doivent être à jour et conformes aux normes en vigueur. - Certificat d'Enregistrement : Si le bateau est utilisé pour des missions officielles, il doit être enregistré et avoir tous les certificats nécessaires. - Équipements de Communication : Tels que la VHF, pour les communications maritimes et les situations d'urgence. Veiller également au respect du PTAC du bateau. | Se rapprocher de la DDTM pour se conformer aux obligations en vigueur S'assurer de la présence des équipements obligatoires à bord. | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 DST | En cours de Traitement |
| Services Techniques | 3. Incendie | 3.3. Travaux par points chauds (activité de soudure, utilisation chalumeau...) | 320 | 2 | Veiller impérativement à exercer cette activité éloignée de toute source inflammable. Veiller au bon remplacement des équipements de protection lorsque nécessaire. Prêter notamment une vigilance quant à la péremption de l'écran filtre du masque. Veiller à ce que les agents soient formés à la manipulation des extincteurs et à l'évacuation des locaux. | Organisation du travail : 0 € formation extincteurs : 39 € / agent | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 DST | En cours de Traitement |
| Services Techniques | 23. Interventions isolées | 23.2. Travail seul et isolé de tout contact avec les agents ou le public en situation d'activité normale | 320 | 2 | Mettre en place une organisation permettant le travail en binôme lorsque possible. Veiller à ce que l'agent ne dispose pas d'une contre-indication médicale interdisant le travail isolé. Faire figurer les numéros utiles dans chaque bâtiments et véhicules. | Organisation du travail : 0 € Numéros utiles : 0 € Vigilance médicale : 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 DST + chargé de sécurité ERP | A traiter |
| Théâtre | 9. Machines et équipement mécanisé | 9.2. Utilisation de machine-outils coupantes mécanisées (scie circulaire, perceuse, scie à bande) | 320 | 2 | S'assurer de la présence d'une trousse de secours à jour au théâtre. Veiller au bon remplacement des outils et EPI lorsque nécessaire. | Trousse de secours SST : 65 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Directeur théâtre + assistant de prévention | A traiter |
| Proximité | 3. Incendie | 3.5. Défaut ou non-conformité électrique apparente d'une installation électrique | 300 | 2 | Veiller aux levées de réserves émises par le bureau de contrôle. | Devis à réaliser | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 DST | En cours de Traitement |
| Services Techniques | 27. Risque sanitaire | 27.3. Hygiène insuffisante des locaux (nettoyage insuffisant, manque de douches, vêtement de travail mal entretenu...) | 300 | 2 | Assurer un nettoyage des vêtements des agents en interne, en installant un lave-linge et sèche linge dans les locaux. De plus, veiller à assurer le bon remplacement des tenues de travail lorsque nécessaire. | Lave-linge : 200 € Sèche-linge : 270 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 DST + Direction générale | A traiter |
| Administratif | 14. Travail en hauteur | 14.2. Chute < 1m (table, escabeau, marchepied...) | 280 | 2 | En lien avec l'assistant de prévention, prévoir l'apport d'un marchepied 3 marches dans l'ensemble des services où c'est nécessaire. L'utilisation d'un escabeau trois marches est toléré pour les travaux occasionnels de courte durée ne présentant pas de risque particulier comme ici. Impérativement, proscrire le recours à du mobilier (tables, chaises...) pour accéder à la hauteur. | 100 € par escabeau. Évaluer le nombre de bâtiments le nécessitant. | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Direction générale + assistant de prévention | A traiter |
| ATSEM | 6. Manutention manuelle | 6.3. Manutention ponctuelle de charges supérieures 10 kg | 280 | 2 | Veiller au respect des restrictions médicales. Veiller à prendre des précautions lors du port d'un enfant. Une douleur vive non supportée peut être source de risque pour lui. Pensez à la posture du chevalier pour démarrer le mouvement. En lien avec l'assistant de prévention, prévoir l'installation de roulettes sous le mobilier le plus fréquemment manutentionné. | Respect des restrictions médicales : 0 € formation gestes et postures cnrpt : 0 € 26 € par meuble (total à quantifier) | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Chef de service + agents | Traité |

| UT travail | Domaine de risque | Situation dangereuse | NR | Priorité | Actions | Coût estimé | Date | Acteurs | Etat de réalisation |
|----------------------|----------------------------------|---|-----|----------|---|--|---|--|------------------------|
| Bibliothèque | 6. Manutention manuelle | 6.1. Manutention répétée de charges supérieures à 10 kg | 280 | 2 | Etudier la possibilité de retirer la barrière gênant l'accès du bibliobus à l'établissement. Etudier la possibilité ainsi que la nécessité auprès des agents de les doter en caisses à roulettes. Veiller au respect des restrictions médicales. | Retrait de la barrière en amont de la venue du bibliobus : 0 € Caisse à roulettes : 100 € Vigilance médicale : 0 € | Accusé de réception en préfecture 034-213403322-20250731-2025-07-31-4a-DE Date de réception préfecture : 07/08/2025 | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Chef de service | A traiter |
| Bibliothèque | 14. Travail en hauteur | 14.3. Chute avec dénivelé (escalier...) | 280 | 2 | Etudier la possibilité de retirer la barrière gênant l'accès du bibliobus à l'établissement. | Retrait de la barrière en amont de la venue du bibliobus : 0 € | | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Chef de service | A traiter |
| CCAS | 7. Gestes et postures de travail | 7.2. Gestes ou postures difficiles au poste de travail (inadapté, inconfortable...) | 280 | 2 | Veiller à stocker les éléments les plus légers dans les étagères les moins facilement accessibles. Veiller à stocker le plus lourd à hauteur de ceinture. | Organisation du travail : 0 € | | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Agents + chef de services | A traiter |
| Ecole de musique | 7. Gestes et postures de travail | 7.2. Gestes ou postures difficiles au poste de travail (inadapté, inconfortable...) | 280 | 2 | Veiller à la périodicité des visites médicales périodiques auprès du Centre de Gestion. | 0 € | | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 RH | Traité |
| Ecole de musique | 7. Gestes et postures de travail | 7.3. Gestes répétitifs | 280 | 2 | Veiller à la périodicité des visites médicales périodiques auprès du Centre de Gestion. | 0 € | | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 RH | Traité |
| Ecole de musique | 7. Gestes et postures de travail | 7.4. Travaux réguliers avec bras au dessus du cœur | 280 | 2 | Veiller à la périodicité des visites médicales périodiques auprès du Centre de Gestion. | 0 € | | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 RH | Traité |
| Entretien des locaux | 6. Manutention manuelle | 6.4. Manutention ponctuelle de charges inférieures ou égales à 10 kg | 280 | 2 | Veiller au respect des restrictions médicales. En lien avec l'assistant de prévention, prévoir l'installation d'un flexible sur chaque point d'eau utilisé par les agents d'entretien des locaux. | 10 € par point d'eau le nécessitant | | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Chef de service + assistant de prévention | En cours de Traitement |
| Protocole | 6. Manutention manuelle | 6.2. Manutention répétée de charges inférieures ou égales à 10 kg | 280 | 2 | En lien avec l'assistant de prévention, étudier la nécessité et la faisabilité d'apporter des aides au levage tels que diables ; chariots ; transpalettes manuels etc. Veiller au respect des restrictions médicales. | diable de manutention : 120 € | | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 chef de service + assistant de prévention | A traiter |
| Protocole | 6. Manutention manuelle | 6.5. Manutention de charges encombrantes (dimension, difficulté de préhension...) | 280 | 2 | Veiller à fournir au service protocole un chariot de distribution de magazines adapté pour la distribution pédestre ce qui améliorerait grandement la manutention et le confort de travail des agents. | chariot de distribution : 390 € | | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Chef de service + assistant de prévention | En cours de Traitement |
| Services Techniques | 7. Gestes et postures de travail | 7.1. Position à genoux ou accroupie prolongée | 280 | 2 | Veiller au respect des restrictions médicales. En lien avec l'assistant de prévention, étudier la nécessité auprès des agents de leur fournir un kit de protections des genoux. Rester attentif aux douleurs et inconforts exprimés par les agents (1er signes potentiels d'atteinte au TMS du genoux). | genouillère intégré pour pantalon : 10 € par agent exposé au risque | | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 DST | A traiter |
| Services Techniques | 24. Coactivité | 24.1. Coactivité avec des agents d'autres services et/ou des entreprises extérieures | 280 | 2 | Elaborer un plan de prévention pour les coactivités le nécessitant et en appliquer les préconisations. | 0 € | | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 DST + assistant de prévention | A traiter |
| Services Techniques | 15. Chute de plain pied | 15.2. Sol encombré, meuble ou déformé (mauvais état, obstacles, câbles électriques,...) | 280 | 2 | Veiller à la bonne préparation des chantiers (désencombrement des espaces concernés ; débarassage etc.). | 0 € | | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Agents + chef de service | Traité |
| Animation | 7. Gestes et postures de travail | 7.2. Gestes ou postures difficiles au poste de travail (inadapté, inconfortable...) | 252 | 2 | A minima, veiller à ce que le travail administratif des animateurs puisse se faire au moyen d'outils minimum adaptés : => Un ordinateur en bon état de fonctionnement avec souris => Une chaise en bon état => Un espace de travail propre. | Aménagement d'un poste de travail administratif ergonomique : 250 € | | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 chef de service + assistant de prévention | A traiter |

| UT travail | Domaine de risque | Situation dangereuse | NR | Priorité | Actions | Coût estimé | Acteurs | Etat de réalisation | |
|-----------------------|--------------------------|--|-----|----------|---|--|---|--|-----------|
| Entretien des locaux | 20. Qualité de l'air | 20.1. Exposition à l'amiante | 250 | 2 | Veiller à entreprendre les actions correctives conseillées par les DTA pour supprimer le risque. | Devis à réaliser sur les bâtiments ayant été diagnostiqués amiantés. | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Chef de service + assistant de prévention | A traiter |
| Entretien des locaux | 14. Travail en hauteur | 14.3. Chute avec dénivelé (escalier...) | 245 | 2 | Veiller au respect des restrictions médicales. Veiller à choisir les équipements de travail en concertation avec les utilisateurs. Prendre en compte le facteur "poids" dans ce choix, plus particulièrement pour une utilisation dans des escaliers. | Respect des restrictions médicales : 0€ Choisir les équipements de travail en concertation avec les utilisateurs : 0€ | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Chargé de sécurité ERP + chef de service | A traiter |
| Restauration Scolaire | 27. Risque sanitaire | 27.2. Exposition aux autres agents biologiques pathogènes : virus, bactérie (légiionella, salmonella, leptospirose), parasite, champignon... | 245 | 2 | Veiller au respect des règles d'hygiène pour limiter la transmission (lavage des mains etc). | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Agents + chef de service | Traité |
| Services Techniques | 2. Explosion | 2.1. Utilisation/transport de matières explosives | 240 | 2 | Envisager une prestation complète de l'artificier incluant acheminement et débarassage des bombes et déchets pour supprimer ce risque. Veiller à perdurer le non stockage des bombes d'artifice. | Différence de coût à évaluer avec les conditions de prestation actuelle | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Chef du service culturel | A traiter |
| Services Techniques | 8. Manutention mécanique | 8.1. Manutention de charges avec élingues et/ou travail à proximité de zones de levage | 240 | 2 | Veiller aux vérifications périodiques des élingues et crochets de levage. Veiller au bon recyclage des CACES Veiller aux ports des EPI adéquats pour la réalisation de ces tâches (casques, gilets HV etc.) | VGP élingues et crochets de levage : 180 € Recyclage CACES (0 €) déjà inclus au budget fonctionnement Organisation du travail : 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | RH + chargé de sécurité ERP + agents et DST | Traité |
| Services Techniques | 18. Ambiance thermique | 18.1. Exposition aux intempéries ou conditions climatiques difficiles (grand froid, grosse chaleur) | 224 | 2 | Veiller impérativement à adapter systématiquement les horaires de travail aux périodes de forte chaleur (juillet-aout). Veiller au respect des restrictions médicales. | organisation du travail : 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Direction générale + chef de service | A traiter |
| ATSEM | 27. Risque sanitaire | 27.2. Exposition aux autres agents biologiques pathogènes : virus, bactérie (légiionella, salmonella, leptospirose), parasite, champignon... | 210 | 2 | Veiller au maintien d'un règlement intérieur et à son application. | Organisationnel : 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Directrice d'établissement | A traiter |
| Services Techniques | 26. Risque routier | 26.1. Utilisation de véhicules de service ou personnels (véhicules légers ou deux roues) | 200 | 2 | Veiller à établir un ordre de missions ainsi qu'à fournir un véhicule de service sur les temps d'astreintes. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | DST + Direction générale | A traiter |
| Police Municipale | 2. Explosion | 2.2. Travail à proximité de stockage de matières explosives | 200 | 2 | Maintenir les conditions actuelles de stockage. Veiller aux deux séances d'entraînement au tir par an. | Maintien de l'organisation actuelle : 0 € Maintien des séances d'entraînement au tir : 0 € (déjà inscrit dans le budget fonctionnement) | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | RH + chef de la police municipale | Traité |
| Police Municipale | 3. Incendie | 3.1. Utilisation de produits inflammables, très inflammables, comburants... | 200 | 2 | Fournir les FDS. Maintenir les vérifications annuelles des extincteurs des véhicules. Envisager des formations extincteurs pour les agents en exprimant le besoin. | FDS : 0 € Vérifications annuelles des extincteurs : 0 € déjà inscrites au budget fonctionnement formation extincteur : 39 € / agent | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Assistant de prévention / chargé de sécurité ERP | A traiter |

| UT travail | Domaine de risque | Situation dangereuse | NR | Priorité | Actions | Coût estimé | Acteurs | Etat de réalisation |
|-----------------------|---|--|-----|----------|--|--|--|------------------------|
| Police Rurale | 2. Explosion | 2.2. Travail à proximité de stockage de matières explosives | 200 | 2 | Maintenir les conditions actuelles de stockage. Veiller aux deux séances d'entraînement au tir par an. | Maintien de l'organisation actuelle : 0 € Maintien des séances d'entraînement au tir : 0 € (déjà inscrit dans le budget fonctionnement) | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 RH + chef de la police municipale | Traité |
| Services Techniques | 21. Bruit | 21.2. Exposition prolongée à des bruits empêchant une conversation normale | 200 | 2 | Veiller au bon remplacement des EPI lorsque nécessaire. Veiller à l'attribution d'un casque anti-bruit pour chaque agent. Veiller au respect de la périodicité des visites médicales (SMR : Suivi Médical Rapproché). | Maintien de l'organisation actuelle de remplacement d'epi : 0€ Bouchons d'oreilles anti-bruit : 60 € les 500 paires Respect des périodicités médicales : 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 DST + RH | Traité |
| Animation | 14. Travail en hauteur | 14.2. Chute < 1m (table, escabeau, marchepied...) | 196 | 2 | Etudier la possibilité de munir chaque espace d'animation d'un marchepied "Patte d'éléphant" beaucoup moins contraignant à utiliser et facile à stocker. L'utilisation d'un escabeau trois marches est toléré pour les travaux occasionnels de courte durée ne présentant pas de risque particulier comme ici. Impérativement, proscrire le recours à du mobilier (tables, chaises...) pour accéder à la hauteur. | 70 € par marchepied (quantité à définir en fonction du nombre de salles éligibles). | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Assistant de prévention + chef de service | A traiter |
| ATSEM | 14. Travail en hauteur | 14.2. Chute < 1m (table, escabeau, marchepied...) | 196 | 2 | Etudier la possibilité de munir chaque classe d'un marchepied "Patte d'éléphant" beaucoup moins contraignant à utiliser et facile à stocker. Sinon, l'utilisation d'un escabeau trois marches est toléré pour les travaux occasionnels de courte durée ne présentant pas de risque particulier comme ici. Impérativement, proscrire le recours à du mobilier (tables, chaises...) pour accéder à la hauteur. | 70 € x 7 classes = 490 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 assistant de prévention + chef de service | A traiter |
| Services Techniques | 14. Travail en hauteur | 14.2. Chute < 1m (table, escabeau, marchepied...) | 175 | 2 | Former l'ensemble des agents au travail en hauteur et les sensibiliser aux risques. Le recours à un escabeau trois marches est autorisé pour des travaux de courte durée, non répétitifs et ne présentant pas de risque particulier. | 250 € / agent | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 RH | En cours de Traitement |
| Administratif | 6. Manutention manuelle | 6.4. Manutention ponctuelle de charges inférieures ou égales à 10 kg | 160 | 2 | En lien avec l'assistant de prévention, étudier la nécessité de fournir des aides à la manutention selon les besoins des services (diable, chariot etc.). Veiller au respect des restrictions médicales. | diable : 120 € caisse à roulettes 100 € A quantifier et attribuer selon les besoins exprimés | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Chef de service + assistant de prévention | A traiter |
| Restauration Scolaire | 21. Bruit | 21.2. Exposition prolongée à des bruits empêchant une conversation normale | 160 | 2 | Veiller à la réalisation d'un audiogramme lors de chaque visite médicale périodique. En cas de symptômes exprimés (maux de tête ; acouphènes notamment), étudier la possibilité de fournir des protections auditives de type bouchons moulés. | Audiogramme de la médecine préventive : 0€ Bouchon moulé : 250 € / agent le nécessitant | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 médecine préventive | A traiter |
| Animation | 11. Outillages et matériels (non mécanisés) | 11.1. Utilisation d'outillages et/ou matériels coupants (cutter, scie, couteau...) | 140 | 3 | S'assurer régulièrement de la présence d'une trousse de secours à jour dans l'ensemble des espaces d'animation (ZAM comprise). Privilégier les cutters à lame rétractables. | Trousse de secours SST : 65 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Chef de service + assistant de prévention | En cours de Traitement |
| Police Rurale | 7. Gestes et postures de travail | 7.3. Gestes répétitifs | 140 | 3 | Veiller à l'organisation d'une phase d'essai de souris verticale. S'assurer que les agents de police rurale disposent d'un temps de concentration suffisant pour la rédaction de certaines procédures. En effet, les conséquences de ces procédures peuvent être graves (emprisonnement notamment) ; et ce sont ici des documents à rédiger avec vigilance et concentration. | phase d'essai de souris verticale : 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Assistant de prévention + chef de service | A traiter |
| Restauration Scolaire | 5. Points chauds et froids | 5.2. Contact avec des surfaces très chaudes ou très froides | 140 | 3 | En lien avec l'assistant de prévention, co-construire un modèle de maniques avec les agents permettant une bonne protection tout en étant pratique à l'utilisation. | 650 € (vendu uniquement par 6) soir 108 € la paire. | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Assistant et prévention | A traiter |
| Services Techniques | 6. Manutention manuelle | 6.2. Manutention répétée de charges inférieures ou égales à 10 kg | 140 | 3 | Veiller au respect des restrictions médicales. Etudier la possibilité de munir les services techniques d'un camion Polybenne. | Vigilance médicale : 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 DST | A traiter |
| Services Techniques | 6. Manutention manuelle | 6.3. Manutention ponctuelle de charges supérieures 10 kg | 140 | 3 | Veiller au respect des restrictions médicales. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 DST | Traité |
| Services Techniques | 6. Manutention manuelle | 6.4. Manutention ponctuelle de charges inférieures ou égales à 10 kg | 140 | 3 | Veiller au respect des restrictions médicales. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 DST | Traité |

| UT travail | Domaine de risque | Situation dangereuse | NR | Priorité | Actions | Coût estimé | Acteurs | Etat de réalisation |
|----------------------|---|--|-----|----------|---|---|--|------------------------|
| Services Techniques | 7. Gestes et postures de travail | 7.2. Gestes ou postures difficiles au poste de travail (inadapté, inconfortable...) | 140 | 3 | Autant que possible, veiller à l'alternance des postures (activité partagée en binôme par exemple ; en cas de travail seul, rester alerte aux inconforts marqués et faire une pause le cas échéant). Veiller à ce que les agents soient approvisionnés en eau. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 DST | Traité |
| Théâtre | 6. Manutention manuelle | 6.2. Manutention répétée de charges inférieures ou égales à 10 kg | 140 | 3 | Veiller au respect des restrictions médicales. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Chef de service | Traité |
| Entretien des locaux | 14. Travail en hauteur | 14.2. Chute < 1m (table, escabeau, marchepied...) | 140 | 3 | Le recours à un escabeau trois marches doit être limité à des tâches de courte durée n'ayant pas un caractère répétitif. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Chef de service + agents | Traité |
| Administratif | 23. Interventions isolées | 23.2. Travail seul et isolé de tout contact avec les agents ou le public en situation d'activité normale | 128 | 3 | S'assurer du bon affichage des numéros d'urgence dans les principaux lieux d'accueil de la collectivité. Etudier la nécessité de mettre en place un bouton d'alerte sur certains postes potentiellement à risque (accueil PM ; CCAS ; Mairie par exemple). Étudier la possibilité d'établir une liaison continue par talkie walkie entre l'accueil de la halle des sports et la salle de musculation, ou l'accueil du théâtre et la scène par exemple. Veiller à ce que l'agent ne dispose pas d'une contre-indication médicale interdisant le travail isolé. | Affichage des numéros : 0 € bouton d'alerte : 350 € Liaison talkie walkie : 500 € Vigilance médicale : 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 chef de service + chargé de sécurité ERP | A traiter |
| Services Techniques | 6. Manutention manuelle | 6.5. Manutention de charges encombrantes (dimension, difficulté de préhension...) | 128 | 3 | Le travail est organisé en binôme pour manipuler ce type de charge. | Maintien du travail en binôme : 0€ | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 DST | Traité |
| Théâtre | 11. Outillages et matériels (non mécanisés) | 11.1. Utilisation d'outillages et/ou matériels coupants (cutter, scie, couteau...) | 128 | 3 | S'assurer de la présence d'une trousse de secours à jour au théâtre. Veiller au bon remplacement des outils et EPI lorsque nécessaire. | trousse de secours SST : 65 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Assistant de prévention + chef de service | A traiter |
| Théâtre | 15. Chute de plain pied | 15.2. Sol encombré, meuble ou déformé (mauvais état, obstacles, câbles électriques,...) | 120 | 3 | Veiller à limiter l'encombrement et à privilégier un passage aérien des câbles autant que possible. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Agents + directeur d'établissement | En cours de Traitement |
| Administratif | 6. Manutention manuelle | 6.3. Manutention ponctuelle de charges supérieures 10 kg | 105 | 3 | Diviser la charge en deux ou utiliser un appareil de manutention type diable. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Agents | Traité |
| Services Techniques | 10. Vibrations | 10.1. Utilisation d'engin (chariot automoteur, tondeuse,...) | 105 | 3 | Perpétuer les bonnes habitudes d'alternance des tâches. Veiller au respect de la périodicité des visites médicales (SMR : Suivi Médical Rapproché) et des restrictions médicales. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 RH + DST | Traité |
| Administratif | 7. Gestes et postures de travail | 7.6. Position assise prolongée (+ de 3h en continu sans se lever) | 100 | 3 | Veiller au remplacement des fauteuils obsolètes et/ou source d'inconfort. Veiller à l'organisation d'une phase d'essai dans le cadre de ce remplacement. Pour rappel, les caractéristiques essentielles pour un fauteuil sont les suivantes : => Assise réglable en hauteur => Accoudoirs réglables en hauteur et en largeur => Renfort lombaire réglable en hauteur. Veiller au respect des restrictions médicales. | 100 € le fauteuil | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Direction générale | A traiter |
| Administratif | 19. Eclairage | 19.1. Éblouissement répété par le soleil ou une surface claire ou réfléchissante | 100 | 3 | En lien avec l'assistant de prévention, faire le point quant aux améliorations rapides possibles (installation de rideaux et remplacement d'écrans notamment). | 150 € tringle + rideau à œillets | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Assistant de prévention + DST | En cours de Traitement |
| Administratif | 22. Travail sur écran | 22.1. Travail prolongé sur écran d'ordinateur | 100 | 3 | Veiller au remplacement des écrans obsolètes. Il conviendrait de privilégier l'apport d'écrans de bonne résolution pour l'ensemble des postes dont l'activité demande un travail prolongé sur tableurs/logiciels métiers et plans. | 174 € ttc / écran (bureau ingénieur en urbanisme notamment) | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Assistant de prévention | A traiter |

| UT travail | Domaine de risque | Situation dangereuse | NR | Priorité | Actions | Coût estimé | Prévisions en préfecture 034-213403322-20250731-2025-07-31-4a-DE Date de réception préfecture : 07/08/2025 | Acteurs | Etat de réalisation |
|---------------------|----------------------------------|--|-----|----------|--|--|--|---|------------------------|
| Administratif | 19. Eclairage | 19.2. Eclairage inadapté du poste de travail (insuffisant, trop violent, mal orienté...) | 100 | 3 | Veiller au remplacement des spots dans le bureau des RH par des luminaires dont la température de couleur est comprise entre 3000 et 4000 kelvins. | 300 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Assistant de prévention + chef de service | En cours de Traitement |
| Animation | 17. Noyade / ensevelissement | 17.1. Travaux en tranchée | 100 | 3 | Veiller à équiper les animateurs sportifs des EPI obligatoires pour ce type de travaux (gants, gilets, casques etc...). | 0 € (stock EPI aux ST) | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Chef de service | A traiter |
| CCAS | 7. Gestes et postures de travail | 7.6. Position assise prolongée (+ de 3h en continu sans se lever) | 100 | 3 | Veiller au remplacement des fauteuils obsolètes et/ou source d'inconfort. Veiller à l'organisation d'une phase d'essai dans le cadre de ce remplacement. Pour rappel, les caractéristiques essentielles pour un fauteuil sont les suivantes : => Assise réglable en hauteur => Accoudoirs réglables en hauteur et en largeur => Renfort lombaire réglable en hauteur. Veiller au respect des restrictions médicales. | 100 € par fauteuil | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Direction générale | A traiter |
| Ecole de musique | 7. Gestes et postures de travail | 7.6. Position assise prolongée (+ de 3h en continu sans se lever) | 100 | 3 | Veiller à la mise à disposition d'un fauteuil avec dossier en cas de besoin exprimé par les enseignants. Veiller à la périodicité des visites médicales périodiques auprès du Centre de Gestion. | pas de besoin exprimé actuellement sinon 360 €. | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | RH + assistant de prévention | A traiter |
| Police Municipale | 27. Risque sanitaire | 27.3. Hygiène insuffisante des locaux (nettoyage insuffisant, manque de douches, vêtement de travail mal entretenu...) | 100 | 3 | Veiller impérativement à assainir l'étage : => Garantir une solidité de la structure du bâtiment (travaux à prévoir dans les escaliers). => Garantir la bonne isolation thermique de l'étage => Veiller au débarassage des déchets de travaux en présence à l'étage le jour de la visite. => S'assurer de la bonne étanchéité du toit. | Devis à réaliser | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | DST | A traiter |
| Police Municipale | 27. Risque sanitaire | 27.1. Exposition à des agents biologiques pathogènes susceptibles de provoquer une maladie grave (VIH, prions...) | 100 | 3 | Veiller à la tenue à jour des trousse à pharmacie équipant les véhicules. Sensibiliser les agents à la conduite à tenir en cas d'échange sanguin (Protocole AES). | 65 € la trousse à pharmacie Protocole AES : 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | ASSistant de prévention + chef de service | A traiter |
| Services Techniques | 20. Qualité de l'air | 20.5. Exposition à la poussière | 100 | 3 | Veiller au respect de la périodicité des visites médicales (SMR : Suivi Médical Rapproché). | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | RH | Traité |
| Services Techniques | 7. Gestes et postures de travail | 7.6. Position assise prolongée (+ de 3h en continu sans se lever) | 100 | 3 | Veiller au remplacement des fauteuils vétustes. Pour rappel, les caractéristiques essentielles pour un fauteuil sont les suivantes : => Assise réglable en hauteur => Accoudoirs réglables en hauteur et en largeur => Renfort lombaire réglable en hauteur. | 3 x 100 € = 300 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Direction générale | A traiter |
| Services Techniques | 19. Eclairage | 19.2. Eclairage inadapté du poste de travail (insuffisant, trop violent, mal orienté...) | 100 | 3 | Veiller au remplacement des spots lumineux défectueux de l'espace de découpe. | 8 x 120 € = 960 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | DST | A traiter |
| Théâtre | 19. Eclairage | 19.1. Éblouissement répété par le soleil ou une surface claire ou réfléchissante | 100 | 3 | En collaboration avec l'agent d'accueil, étudier la possibilité d'installer un store/rideaux/filtre ou autre dispositif qui permettrait d'établir un contrôle sur la luminosité entrante. | 160 € le store | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Assistant de prévention + chef de service | A traiter |
| Théâtre | 29. Agression | 29.3. Agression verbale, mécontentement du public et/ou service extérieur | 100 | 3 | Si l'agent en exprime la demande, veiller à l'inscrire à une formation de gestion de conflit. En cas de besoin, veiller à la mise en place de la protection fonctionnelle de l'employeur. | 0 € formation CNFPT | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | RH + autorité territoriale | A traiter |
| Animation | 6. Manutention manuelle | 6.3. Manutention ponctuelle de charges supérieures 10 kg | 98 | 3 | Veiller au respect des restrictions médicales. Veiller à un port de charge partagé le cas échéant. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Chef de service | Traité |

| UT travail | Domaine de risque | Situation dangereuse | NR | Priorité | Actions | Coût estimé | Plan | Acteurs | Etat de réalisation |
|-----------------------|---|--|----|----------|---|---|---|---|---------------------|
| CCAS | 6. Manutention manuelle | 6.2. Manutention répétée de charges inférieures ou égales à 10 kg | 84 | 3 | Veiller à un rangement judicieux des charges sur les étagères. Les éléments les plus lourds à hauteur de ceinture et les plus légers dans les endroits les moins accessibles. Étudier la possibilité d'une formation gestes et postures pour le personnel le souhaitant. Veiller au respect des restrictions médicales. | Organisation du travail : 0 € Formation cnfpt gestes et postures : 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Chef de service + agents | Traité |
| Police Municipale | 7. Gestes et postures de travail | 7.3. Gestes répétitifs | 84 | 3 | Veiller à l'organisation d'une phase d'essai de souris verticale. En collaboration avec les agents, étudier la possibilité de fournir un outil permettant la saisie des rapports et compte rendu d'infraction de façon plus rapide (outil tablette par exemple ?). L'objectif ici est de faciliter la saisie des interventions. | phase d'essai : 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Assistant de prévention + chef de service | A traiter |
| Restauration Scolaire | 11. Outillages et matériels (non mécanisés) | 11.1. Utilisation d'outillages et/ou matériels coupants (cutter, scie, couteau...) | 84 | 3 | Veiller à entretenir les lames ainsi qu'à utiliser des outils dont la taille est adaptée à ce qui est à couper. Veiller à maintenir à jour la trousse à pharmacie. | trousse à pharmacie : 65 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Agents + assistant de prévention | A traiter |
| Théâtre | 7. Gestes et postures de travail | 7.2. Gestes ou postures difficiles au poste de travail (inadapté, inconfortable...) | 84 | 3 | Veiller au respect des restrictions médicales. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Chef de service | Traité |
| Animation | 26. Risque routier | 26.3. Travail, opérations, déplacement sur la voie publique | 80 | 3 | Veiller à ce que les animateurs portent un gilet de haute visibilité lors des déplacements piétons. | 2 x 15 € = 30 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Directeur d'établissement + chef de service | A traiter |
| Restauration Scolaire | 26. Risque routier | 26.4. Circulation interne (parking, manœuvre difficile, ...) | 80 | 3 | Rédiger un protocole de sécurité pour définir les consignes de sécurité lors des opérations de déchargement sur les deux sites. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Assistant de prévention | A traiter |
| Restauration Scolaire | 18. Ambiance thermique | 18.2. Exposition aux températures élevées ou basses dues à l'activité et/ou aux équipements | 80 | 3 | Doter les agentes d'un ventilateur lorsque la température extérieure ne permet pas de faire baisser la température intérieure. | 40 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Chef de service | A traiter |
| Services Techniques | 9. Machines et équipement mécanisé | 9.3. Présence d'éléments en mouvements accessibles (engrenage, pièces tournantes,...) | 80 | 3 | Ajouter des consignes de sécurité au poste de travail plus détaillées à proximité de l'appareil, indiquant les EPI à porter, les risques inhérents, et des consignes d'utilisation précises. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Assistant de prévention | A traiter |
| Services Techniques | 12. Fluides et équipements sous pression | 12.2. Utilisation et/ou travail à proximité d'équipements sous pression (nettoyeur, compresseur,...) | 80 | 3 | Veiller à purger les cuves des compresseurs périodiquement et à maintenir les vérifications périodiques de ces derniers. Remplacer les plus vétustes s'ils ne satisfont pas aux exigences du bureau de contrôle. | Vérifications périodiques inscrites au budget fonctionnement Remplacement à prévoir uniquement sur préconisation du bureau de contrôle | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | DST + chargé de sécurité ERP | Traité |
| Théâtre | 6. Manutention manuelle | 6.5. Manutention de charges encombrantes (dimension, difficulté de préhension...) | 80 | 3 | Autant que possible, veiller à une organisation permettant une manutention en binôme pour tous les éléments le nécessitant. Etudier la possibilité, en collaboration avec le technicien d'installer une rampe qui permettrait un accès facilité entre les camions et le quai de déchargement. | Organisation du travail : 0 € Devis de rampe à réaliser | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Chef de service | A traiter |
| Animation | 7. Gestes et postures de travail | 7.3. Gestes répétitifs | 70 | 3 | Veiller au respect des restrictions médicales. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Chef de service | Traité |
| Entretien des locaux | 1. Electrique | 1.2. Travail à proximité d'éléments sous tension (Accessibilité de conducteurs nus sous tension, armoires électriques ouvertes...) | 70 | 3 | Faire suivre l'habilitation électrique B0 pour les agents d'entretien susceptibles d'intervenir dans des locaux électriques. En l'absence de cette formation, il est préconisé de ne pas effectuer de tâches dans ces locaux. | 350 € par agent | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | RH + agents | A traiter |

| UT travail | Domaine de risque | Situation dangereuse | NR | Priorité | Actions | Coût estimé | Acteurs | Etat de réalisation |
|-----------------------|------------------------------------|--|----|----------|--|---|--|---------------------|
| Police Rurale | 25. Présence d'animaux | 25.1. Contact / exposition à des animaux potentiellement dangereux (chien, serpent, guêpe, rongeurs...) | 70 | 3 | S'assurer que les agents disposent d'une paire de gants anti morsure. | Gants anti-morsures : 135 € / unitaire | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Chef de service + assistant de prévention | A traiter |
| Police Rurale | 14. Travail en hauteur | 14.1. Chute > 1m (échelle, toiture, véhicule...) | 70 | 3 | Veiller à équiper le véhicule de patrouille de police rurale d'un moyen d'accès à la hauteur (une échelle serait le plus pratique). Veiller à co-construire le choix du modèle en collaboration avec les agents. L'utilisation d'une échelle est autorisée en cas d'incapacité technique à recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs pour des travaux de courtes durée à caractère non répétitif. Uniquement dans le cadre de la pose de caméras pièges, le travail depuis l'échelle est toléré, seulement si l'agent qui réalise cette tâche est accompagné d'un collègue. Étudier la possibilité de former les policiers ruraux à l'utilisation d'une nacelle élévatrice. En cas de besoin, veiller à maintenir un appui par les Services Techniques de par l'utilisation d'une nacelle qui reste la solution à privilégier. | échelle télescopique : 400 € formation nacelle : 550 € / agent | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Assistant de prévention + chef de service | A traiter |
| Protocole | 7. Gestes et postures de travail | 7.6. Position assise prolongée (+ de 3h en continu sans se lever) | 70 | 3 | Veiller au remplacement du fauteuil. Pour rappel, les caractéristiques essentielles pour un fauteuil sont les suivantes : => Assise réglable en hauteur => Accoudoirs réglables en hauteur et en largeur => Renfort lombaire réglable en hauteur. | 100 € : fauteuil | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Direction générale | A traiter |
| Services Techniques | 6. Manutention manuelle | 6.1. Manutention répétée de charges supérieures à 10 kg | 70 | 3 | Veiller au respect des restrictions médicales. S'assurer de la mise à disposition des aides au levage pour les travaux le nécessitant. Veiller au bon entretien et/ou remplacement des aides au levage lorsque nécessaire. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 DST | Traité |
| Théâtre | 6. Manutention manuelle | 6.3. Manutention ponctuelle de charges supérieures 10 kg | 70 | 3 | Veiller au respect des restrictions médicales. Veiller à doter l'agent en cas de demande d'aide au levage supplémentaire. Veiller au bon remplacement des aides au levage lorsque nécessaire. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Chef de service | Traité |
| Théâtre | 7. Gestes et postures de travail | 7.6. Position assise prolongée (+ de 3h en continu sans se lever) | 70 | 3 | Veiller au remplacement des fauteuils obsolètes et/ou source d'inconfort. Veiller à l'organisation d'une phase d'essai dans le cadre de ce remplacement. Pour rappel, les caractéristiques essentielles pour un fauteuil sont les suivantes : => Assise réglable en hauteur => Accoudoirs réglables en hauteur et en largeur => Renfort lombaire réglable en hauteur. Veiller au respect des restrictions médicales. | 100 €/ fauteuil x 2 = 200 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Direction générale | A traiter |
| Services Techniques | 5. Points chauds et froids | 5.2. Contact avec des surfaces très chaudes ou très froides | 63 | 3 | Porter systématiquement les gants adaptés mis à disposition lors de travaux pouvant engendrer un contact avec des surfaces très chaudes. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Agents + DST | Traité |
| Restauration Scolaire | 20. Qualité de l'air | 20.7. Exposition à de l'air non renouvelé (locaux sans ouverture, ni ventilation, humides...) | 56 | 3 | Veiller à la surveillance périodique du système de ventilation. Veiller à la réparation de la VMC. Aérer régulièrement les pièces. Équiper la cuisine d'un ventilateur par fortes chaleurs. | Maintenance VMC en régie : 0 € Réparation VMC : 5500 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 DST + chargé de sécurité ERP | A traiter |
| Théâtre | 27. Risque sanitaire | 27.3. Hygiène insuffisante des locaux (nettoyage insuffisant, manque de douches, vêtement de travail mal entretenu...) | 56 | 3 | Etudier la possibilité de réserver au technicien spectacle un espace vestiaire muni a minima d'un toilette et d'un point d'eau. | A étudier | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Directeur d'établissement | A traiter |
| Entretien des locaux | 26. Risque routier | 26.1. Utilisation de véhicules de service ou personnels (véhicules légers ou deux roues) | 50 | 3 | Maintenir les bonnes pratiques entreprises en matière de défraiement. Lors de la vérification de la validité du permis de conduire des agents, veiller à l'établissement d'un ordre de mission annuel. | RAS | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 DRH | A traiter |
| Services Techniques | 9. Machines et équipement mécanisé | 9.2. Utilisation de machine-outils coupantes mécanisées (scie circulaire, perceuse, scie à bande) | 50 | 3 | Maintenir la mise à disposition de trousse à pharmacie à jour, du kit de soins pour membres sectionnés des surchaussures, pantalons et manchettes anti-coupe. S'assurer que les principaux numéros d'urgences sont affichés dans l'atelier ainsi que dans les véhicules. Veiller à l'affichage des consignes d'utilisation pour toutes les machines relevées comme dangereuses. | RAS | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 DST | Traité |
| Animation | 9. Machines et équipement mécanisé | 9.2. Utilisation de machine-outils coupantes mécanisées (scie circulaire, perceuse, scie à bande) | 50 | 3 | Fournir les consignes de sécurité au poste en lien avec l'outil utilisé. Veiller à maintenir la mise à disposition des EPI | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Assistant de prévention + chef de service | A traiter |

| UT travail | Domaine de risque | Situation dangereuse | NR | Priorité | Actions | Coût estimé | Acteurs | Etat de réalisation | |
|---------------------|---|--|----|----------|--|---|---|---|-----------|
| Police Municipale | 29. Agression | 29.1. Agressions physiques | 50 | 3 | Veiller à perdurer les bonnes pratiques d'entraînements (condition physiques ; tir ; GTPI) aujourd'hui mises en place. Réglementairement, 2 exercices de tir par an sont obligatoires. Etudier la possibilité de doter l'ASVP d'un taser et de l'inscrire à la formation en lien avec son maniement. Veiller à équiper l'agent du service urbanisme assurant des missions de PM au même titre que ses collègues. | formations déjà inscrites au budget Armer l'agent du service urbanisme (devis à réaliser) devis de taser réalisé par le chef de service | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Chef police municipale | A traiter |
| Police Rurale | 29. Agression | 29.3. Agression verbale, mécontentement du public et/ou service extérieur | 50 | 3 | Étudier la faisabilité d'installer un moyen de contrôle d'accès au bureau. A minima, installer un cylindre à bouton sur la porte pour faciliter la manœuvre de fermeture de celle-ci. | Devis à réaliser pour le contrôle d'accès. Cylindre à bouton électronique : 500 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Assistant de prévention | A traiter |
| Police Rurale | 26. Risque routier | 26.1. Utilisation de véhicules de service ou personnels (véhicules légers ou deux roues) | 50 | 3 | Lors de la vérification de la validité du permis de conduire des agents, veiller à l'établissement d'un ordre de mission annuel. Veiller à la présence d'une trousse de secours ainsi que d'un extincteur tenu à jour dans le véhicule de patrouille. | trousse de secours : 65 € par véhicule | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | RH + assistant de prévention / chargé de sécurité ERP | A traiter |
| Police Rurale | 13. Chute d'objets (hors manutention mécanique) | 13.1. Objets, outils ou équipements utilisés en hauteur (sur échafaudage, opérations sur différents niveaux, toiture, ...) | 50 | 3 | Respecter un périmètre de sécurité au sol pour rester à l'écart de la zone de chute. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Agents | Traité |
| Théâtre | 1. Electrique | 1.2. Travail à proximité d'éléments sous tension (Accessibilité de conducteurs nus sous tension, armoires électriques ouvertes...) | 50 | 3 | S'assurer que l'agent dispose d'un kit de consignation comprenant a minima un cadenas, un tensiomètre ainsi qu'une paire de gants isolants. Veiller au bon recyclage de l'habilitation lorsque nécessaire. | Prix du kit de consignation : 60 € tensiomètre : 50 € gants isolants baurès : 70 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | chef de service + RH | A traiter |
| CCAS | 6. Manutention manuelle | 6.3. Manutention ponctuelle de charges supérieures 10 kg | 42 | 3 | Pour la mise en place des tables et chaises, veiller à porter les chaises une à une. Idem pour les tables. Étudier la possibilité d'une formation gestes et postures pour le personnel le souhaitant. Veiller au respect des restrictions médicales. | formation cnfpt gestes et postures: 0 € Organisation du travail : 0 € Vigilance médicale : 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | RH + chef de service | Traité |
| Administratif | 29. Agression | 29.2. Hold up (présence d'argent) | 40 | 3 | Encourager le paiement dématérialisé permettrait de dissuader des vols. Étudier la possibilité d'installer un système de vidéosurveillance ou l'installation d'un contrôle d'accès pour filtrer l'entrée, surtout aux heures durant lesquelles l'agente d'accueil se retrouve seule. | Organiser le paiement dématérialisé : 0€ Devis à réaliser pour l'installation d'un système de vidéosurveillance ou de contrôle d'accès | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Direction générale + DST + chef de service | A traiter |
| Animation | 7. Gestes et postures de travail | 7.7. Postures, efforts liés à la pratique sportive | 40 | 3 | Veiller à ce que les animateurs fournissent un certificat médical annuel stipulant de la non contre indication à la pratique du sport occasionnel. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | RH | A traiter |
| ATSEM | 26. Risque routier | 26.3. Travail, opérations, déplacement sur la voie publique | 40 | 3 | L'apport de gilets HV pour les agentes chargées de faire traverser les enfants permettrait de pondérer le risque à la baisse. | 2 x 15 € = 30 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Directrice d'établissement + assistant de prévention | A traiter |
| Police Municipale | 7. Gestes et postures de travail | 7.5. Position debout prolongée, piétinement | 40 | 3 | Veiller au respect de la périodicité des visites médicales. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | RH | Traité |
| Protocole | 21. Bruit | 21.3. Exposition prolongée à des bruits gênants | 40 | 3 | Veiller à la réalisation d'un audiogramme lors de chaque visite médicale périodique. En cas de besoin exprimé, veiller à fournir des protections auditives aux agents. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | RH + médecine préventive + chef de service | A traiter |
| Services Techniques | 17. Noyade / ensevelissement | 17.1. Travaux en tranchée | 40 | 3 | Veiller à maintenir la mise à disposition et le port des EPI. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | DST | Traité |

| UT travail | Domaine de risque | Situation dangereuse | NR | Priorité | Actions | Coût estimé | Plan | Acteurs | Etat de réalisation |
|----------------------|-------------------------|---|----|----------|--|-------------|---|--|---------------------|
| Théâtre | 6. Manutention manuelle | 6.4. Manutention ponctuelle de charges inférieures ou égales à 10 kg | 40 | 3 | Veiller au respect des restrictions médicales. Veiller à doter l'agent en cas de demande d'aide au levage supplémentaire. Veiller au bon remplacement des aides au levage lorsque nécessaire. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Chef de service | Traité |
| Théâtre | 29. Agression | 29.2. Hold up (présence d'argent) | 40 | 3 | Encourager le paiement dématérialisé permettrait de dissuader des vols. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Chef de service | A traiter |
| Ecole de musique | 21. Bruit | 21.2. Exposition prolongée à des bruits empêchant une conversation normale | 36 | 4 | Veiller à la périodicité des visites médicales auprès du Centre de Gestion. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | RH | Traité |
| Entretien des locaux | 18. Ambiance thermique | 18.1. Exposition aux intempéries ou conditions climatiques difficiles (grand froid, grosse chaleur) | 36 | 4 | Veiller à choisir les équipements de travail en concertation avec l'utilisateur, afin qu'ils soient appropriés aux besoins exprimés. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Chef de service | A traiter |
| Administratif | 26. Risque routier | 26.3. Travail, opérations, déplacement sur la voie publique | 35 | 4 | RAS | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | | Traité |
| Administratif | 27. Risque sanitaire | 27.2. Exposition aux autres agents biologiques pathogènes : virus, bactérie (légionella, salmonella, leptospirose), parasite, champignon... | 35 | 4 | RAS | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | | Traité |
| Animation | 26. Risque routier | 26.1. Utilisation de véhicules de service ou personnels (véhicules légers ou deux roues) | 35 | 4 | Lors de la vérification du permis de conduire, veiller à établir une autorisation de conduite annuelle. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | RH | A traiter |
| Animation | 27. Risque sanitaire | 27.2. Exposition aux autres agents biologiques pathogènes : virus, bactérie (légionella, salmonella, leptospirose), parasite, champignon... | 35 | 4 | Dans le même raisonnement que pour les écoles, étudier la faisabilité d'établir une liste de critères et/ou symptômes pour lesquels l'enfant serait à récupérer par ses parents et/ou ne pourrait accéder aux différents temps d'animation (centre aéré ; garderie ; centre de loisirs). | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Chef de service | A traiter |
| ATSEM | 24. Coactivité | 24.1. Coactivité avec des agents d'autres services et/ou des entreprises extérieures | 35 | 4 | RAS. En cas de besoin, veiller à organiser une rotation annuelle des binômes afin de minimiser les risques de conflits interpersonnels. Rédiger une charte encadrant les rôles et fonctions de l'ATSEM au sein du binôme. Étudier la possibilité de rédiger un plan de prévention. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Directrice d'établissement + assistant de prévention | A traiter |
| Bibliothèque | 27. Risque sanitaire | 27.2. Exposition aux autres agents biologiques pathogènes : virus, bactérie (légionella, salmonella, leptospirose), parasite, champignon... | 35 | 4 | RAS. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | | Traité |
| CCAS | 27. Risque sanitaire | 27.2. Exposition aux autres agents biologiques pathogènes : virus, bactérie (légionella, salmonella, leptospirose), parasite, champignon... | 35 | 4 | RAS | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | | Traité |
| Ecole de musique | 27. Risque sanitaire | 27.2. Exposition aux autres agents biologiques pathogènes : virus, bactérie (légionella, salmonella, leptospirose), parasite, champignon... | 35 | 4 | RAS. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | | Traité |

| UT travail | Domaine de risque | Situation dangereuse | NR | Priorité | Actions | Coût estimé | Acteurs | Etat de réalisation | |
|----------------------|------------------------|--|----|----------|---|-------------|---|---------------------------------------|-----------|
| Entretien des locaux | 24. Coactivité | 24.1. Coactivité avec des agents d'autres services et/ou des entreprises extérieures | 35 | 4 | RAS | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Traité | |
| Police Municipale | 24. Coactivité | 24.1. Coactivité avec des agents d'autres services et/ou des entreprises extérieures | 35 | 4 | RAS. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Traité | |
| Police Municipale | 27. Risque sanitaire | 27.2. Exposition aux autres agents biologiques pathogènes : virus, bactérie (légi onella, salmonella, leptospirose), parasite, champignon... | 35 | 4 | RAS. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Traité | |
| Police Rurale | 24. Coactivité | 24.1. Coactivité avec des agents d'autres services et/ou des entreprises extérieures | 35 | 4 | RAS | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Traité | |
| Protocole | 26. Risque routier | 26.1. Utilisation de véhicules de service ou personnels (véhicules légers ou deux roues) | 35 | 4 | Lors de la vérification de la validité du permis de conduire des agents, veiller à l'établissement d'un ordre de mission annuel. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | RH | A traiter |
| Protocole | 27. Risque sanitaire | 27.2. Exposition aux autres agents biologiques pathogènes : virus, bactérie (légi onella, salmonella, leptospirose), parasite, champignon... | 35 | 4 | RAS | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | | Traité |
| Protocole | 26. Risque routier | 26.3. Travail, opérations, déplacement sur la voie publique | 35 | 4 | RAS | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | | Traité |
| Proximité | 26. Risque routier | 26.1. Utilisation de véhicules de service ou personnels (véhicules légers ou deux roues) | 35 | 4 | Lors de la vérification de la validité du permis de conduire des agents, veiller à l'établissement d'un ordre de mission annuel. Veiller au port du casque systématique lors des déplacements en scooter. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | RH + chef de service | A traiter |
| Proximité | 27. Risque sanitaire | 27.2. Exposition aux autres agents biologiques pathogènes : virus, bactérie (légi onella, salmonella, leptospirose), parasite, champignon... | 35 | 4 | RAS | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | | Traité |
| Proximité | 14. Travail en hauteur | 14.3. Chute avec dénivelé (escalier...) | 35 | 4 | Étudier la possibilité de déplacer le local de stockage au rez de chaussée dans un autre bâtiment. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Chef de service personnel d'entretien | A traiter |
| Théâtre | 24. Coactivité | 24.1. Coactivité avec des agents d'autres services et/ou des entreprises extérieures | 35 | 4 | Lors de la construction et installation du plan de scène, veiller à éviter au maximum l'utilisation des perches fixes afin d'éviter autant que possible la situation à risque avérée relevée en 14.1. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Directeur d'établissement | A traiter |
| Théâtre | 27. Risque sanitaire | 27.2. Exposition aux autres agents biologiques pathogènes : virus, bactérie (légi onella, salmonella, leptospirose), parasite, champignon... | 35 | 4 | RAS | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | | Traité |

Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20250731-2025-07-31-4a-DE
Date de réception préfecture : 07/08/2025

| UT travail | Domaine de risque | Situation dangereuse | NR | Priorité | Actions | Coût estimé | Défini en préfecture 034-213403322-20250731-2025-07-31-4a-DE Date de réception préfecture : 07/08/2025 | Acteurs | Etat de réalisation |
|---------------------|------------------------------------|---|----|----------|---|-------------|--|--|---------------------|
| Bibliothèque | 6. Manutention manuelle | 6.2. Manutention répétée de charges inférieures ou égales à 10 kg | 32 | 4 | RAS | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | | Traité |
| Ecole de musique | 23. Interventions isolées | 23.2. Travail seul et isolé de tout contact avec les agents ou le public en situation d'activité normale | 32 | 4 | S'assurer du bon affichage des numéros d'urgence dans l'établissement. Veiller à ce que l'agent ne dispose pas d'une contre-indication médicale interdisant le travail isolé. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Chargé de sécurité erp + chef de service | A traiter |
| Police Rurale | 9. Machines et équipement mécanisé | 9.2. Utilisation de machine-outils coupantes mécanisées (scie circulaire, perceuse, scie à bande) | 30 | 4 | RAS | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | | Traité |
| ATSEM | 21. Bruit | 21.2. Exposition prolongée à des bruits empêchant une conversation normale | 28 | 4 | Proposer de généraliser la pratique des balles de tennis sous les pieds des tables et chaises. Veiller à la réalisation d'un audiogramme lors de chaque visite médicale périodique. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Assistant de prévention + agents + médecine préventive | A traiter |
| Police Rurale | 27. Risque sanitaire | 27.2. Exposition aux autres agents biologiques pathogènes : virus, bactérie (légionella, salmonella, leptospirose), parasite, champignon... | 28 | 4 | Veiller à garder les distances avec tout animal mort rencontré. Ne pas toucher en l'absence d'EPI adaptés (blouse, gants ...) | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Agents | Traité |
| Protocole | 7. Gestes et postures de travail | 7.3. Gestes répétitifs | 28 | 4 | Veiller à l'organisation d'une phase d'essai de souris verticale. Veiller à la mise à disposition de supports de documents pour les postes à forte activité de saisie. Etudier la possibilité de déployer une démarche de sensibilisation relative à la prévention des risques et à l'ergonomie du travail de bureau. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Assisstant de prévention | A traiter |
| Services Techniques | 25. Présence d'animaux | 25.1. Contact / exposition à des animaux potentiellement dangereux (chien, serpent, guêpe, rongeurs...) | 28 | 4 | Maintenir la mise à disposition des aérosols. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | DST | Traité |
| Théâtre | 21. Bruit | 21.2. Exposition prolongée à des bruits empêchant une conversation normale | 28 | 4 | Veiller à la réalisation d'un audiogramme lors de chaque visite médicale périodique. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Médecine préventive | A traiter |
| Animation | 23. Interventions isolées | 23.2. Travail seul et isolé de tout contact avec les agents ou le public en situation d'activité normale | 24 | 4 | S'assurer du bon affichage des numéros d'urgence et de contacts utiles de la collectivité dans les lieux de préparation. Veiller à ce que l'agent ne dispose pas d'une contre-indication médicale interdisant le travail isolé. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Chargé de sécurité ERP + chef de service | A traiter |
| Services Techniques | 10. Vibrations | 10.3. Conduite de véhicules type poids lourds, cars... | 24 | 4 | RAS | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | | Traité |
| Services Techniques | 15. Chute de plain pied | 15.1. Sol glissant | 24 | 4 | RAS | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | | Traité |
| Administratif | 26. Risque routier | 26.1. Utilisation de véhicules de service ou personnels (véhicules légers ou deux roues) | 20 | 4 | Lors de la vérification de la validité du permis de conduire des agents, veiller à l'établissement d'un ordre de mission annuel. Veiller à réserver le véhicule de service à disposition au préalable afin d'éviter l'utilisation de véhicules personnels. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | RH + agents | A traiter |

| UT travail | Domaine de risque | Situation dangereuse | NR | Priorité | Actions | Coût estimé | Acteurs | Etat de réalisation |
|-----------------------|---|--|----|----------|---|--|--|------------------------|
| Animation | 17. Noyade / ensevelissement | 17.3. Travaux à proximité d'eau (rivière, bassin...) | 20 | 4 | Veiller au respect des restrictions médicales. Veiller au respect des compétences de chacun. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Chef de service | Traité |
| Animation | 18. Ambiance thermique | 18.1. Exposition aux intempéries ou conditions climatiques difficiles (grand froid, grosse chaleur) | 20 | 4 | Veiller au bon remplacement des dotations lorsque nécessaire. Lors des fortes chaleurs, veiller impérativement à approvisionner les agents en eau. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Chef de service | Traité |
| Animation | 20. Qualité de l'air | 20.7. Exposition à de l'air non renouvelé (locaux sans ouverture, ni ventilation, humides...) | 20 | 4 | Aérer régulièrement les pièces. Réaliser un diagnostic QAI. | Aération manuelle : 0 € Diagnostic QAI : 3000€ | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Agents + Chargé de sécurité ERP | A traiter |
| ATSEM | 6. Manutention manuelle | 6.4. Manutention ponctuelle de charges inférieures ou égales à 10 kg | 20 | 4 | En lien avec l'assistant de prévention, étudier la possibilité d'installer un flexible sur les principaux points d'eau utilisés par les agents. Ainsi, cette manutention serait supprimée. Veiller au respect des restrictions médicales. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Assistant de prévention + chef de service | Traité |
| ATSEM | 15. Chute de plain pied | 15.1. Sol glissant | 20 | 4 | RAS | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Traité |
| Bibliothèque | 26. Risque routier | 26.3. Travail, opérations, déplacement sur la voie publique | 20 | 4 | RAS | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Traité |
| CCAS | 26. Risque routier | 26.3. Travail, opérations, déplacement sur la voie publique | 20 | 4 | RAS | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Traité |
| Entretien des locaux | 7. Gestes et postures de travail | 7.5. Position debout prolongée, piétinement | 20 | 4 | Veiller au respect des restrictions médicales. Veiller au bon remplacement des chaussures de travail lorsque nécessaire. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Chef de service | Traité |
| Entretien des locaux | 15. Chute de plain pied | 15.1. Sol glissant | 20 | 4 | Veiller au bon port ainsi qu'au bon remplacement des chaussures de travail lorsque nécessaire. Étudier la possibilité de munir les nez de marches de bandes anti-dérapantes. | Étudier le nombre d'escaliers nécessitant la pose de bandes rugueuses en nez de marches. | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Chef de service + chargé de sécurité ERP | En cours de Traitement |
| Police Municipale | 29. Agression | 29.2. Hold up (présence d'argent) | 20 | 4 | RAS | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Traité |
| Police Rurale | 23. Interventions isolées | 23.2. Travail seul et isolé de tout contact avec les agents ou le public en situation d'activité normale | 20 | 4 | Veiller à maintenir le travail en binôme. Veiller à ce que l'agent ne dispose pas d'une contre-indication médicale interdisant le travail isolé. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Chef de service | Traité |
| Police Rurale | 10. Vibrations | 10.2. Utilisation de machines vibrantes | 20 | 4 | RAS | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Traité |
| Restauration Scolaire | 15. Chute de plain pied | 15.1. Sol glissant | 20 | 4 | En lien avec l'assistant de prévention, s'assurer du confort des chaussures de travail. En cas d'inconfort exprimé et/ou de non port de l'EPI pour cette raison, veiller à co-construire un modèle de chaussure avec l'agent, notamment par la mise en place une phase d'essai. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Chef de service + assistant de prévention | A traiter |
| Services Techniques | 11. Outillages et matériels (non mécanisés) | 11.1. Utilisation d'outillages et/ou matériels coupants (cutter, scie, couteau...) | 20 | 4 | S'assurer que les principaux numéros d'urgence sont affichés dans l'atelier ainsi que dans les véhicules. Privilégier des cutters à lame rétractable lors de l'achat. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Chargé de sécurité ERP + chef de service | A traiter |

| UT travail | Domaine de risque | Situation dangereuse | NR | Priorité | Actions | Coût estimé | Acteurs | Etat de réalisation |
|----------------------|---|---|----|----------|---|---|---|---------------------|
| Services Techniques | 11. Outillages et matériels (non mécanisés) | 11.2. Utilisation d'outillages d'écrasements (burin, masse, marteau,...) | 20 | 4 | S'assurer que les principaux numéros d'urgence sont affichés dans l'atelier ainsi que dans les véhicules. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Chargé de sécurité ERP | A traiter |
| Services Techniques | 26. Risque routier | 26.2. Utilisation de camions, balayeuses ou autres engins sur la voie publique | 20 | 4 | Veiller au bon recyclage des CACES lorsque nécessaire. Etudier la possibilité et la pertinence d'inscrire les agents volontaires en formation en lien avec le balisage de chantier. Veiller à perdurer les bonnes pratiques de vérifications périodiques des engins aujourd'hui mises en place. | recyclage CACES : déjà inscrit au budget fonctionnement | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 RH + agents + chargé de sécurité ERP + DST | Traité |
| Services Techniques | 26. Risque routier | 26.3. Travail, opérations, déplacement sur la voie publique | 20 | 4 | Etudier la possibilité et la pertinence d'inscrire les agents volontaires en formation en lien avec le balisage de chantier. | formation cnfpt : 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Agents + RH + DST | A traiter |
| Services Techniques | 7. Gestes et postures de travail | 7.5. Position debout prolongée, piétinement | 20 | 4 | RAS | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Traité |
| Théâtre | 20. Qualité de l'air | 20.2. Exposition à la poussière de bois, de métaux (fer, acier, etc.) | 20 | 4 | RAS | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Traité |
| Administratif | 6. Manutention manuelle | 6.5. Manutention de charges encombrantes (dimension, difficulté de préhension...) | 16 | 4 | Étudier la possibilité de doter le service d'un chariot de transport pour éviter la manutention manuelle. | diable de manutention : 120 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Assistant de prévention | A traiter |
| Théâtre | 11. Outillages et matériels (non mécanisés) | 11.2. Utilisation d'outillages d'écrasements (burin, masse, marteau,...) | 16 | 4 | RAS | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Traité |
| Entretien des locaux | 20. Qualité de l'air | 20.8. Exposition à des odeurs gênantes (non nocives ou toxiques) | 15 | 4 | RAS | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Traité |
| Services Techniques | 20. Qualité de l'air | 20.8. Exposition à des odeurs gênantes (non nocives ou toxiques) | 15 | 4 | RAS | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Traité |
| Animation | 7. Gestes et postures de travail | 7.5. Position debout prolongée, piétinement | 14 | 4 | RAS | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Traité |
| Animation | 24. Coactivité | 24.1. Coactivité avec des agents d'autres services et/ou des entreprises extérieures | 14 | 4 | RAS | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Traité |
| Animation | 4. Chimique | 4.2. Utilisation de produits chimiques dangereux (nocif, corrosif, irritant, allergisant) | 14 | 4 | Veiller à vous munir des Fiches de Données de Sécurité de l'ensemble des produits chimiques utilisés afin d'en appliquer les consignes d'utilisation et de stockage. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Assistant de prévention | A traiter |
| Bibliothèque | 6. Manutention manuelle | 6.3. Manutention ponctuelle de charges supérieures 10 kg | 14 | 4 | En lien avec l'assistant de prévention et les agents sur place, étudier la possibilité d'installer des roulettes sous le mobilier le plus lourd et/ou le plus utilisé. | 26 € par meuble (à quantifier) | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Assistant de prévention + chef de service | A traiter |
| Bibliothèque | 7. Gestes et postures de travail | 7.3. Gestes répétitifs | 14 | 4 | En cas de demande ou d'inconfort exprimé par les agents, veiller au déploiement de souris verticales. | 25 € / souris verticale | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Chef de service + assistant de prévention | A traiter |

| UT travail | Domaine de risque | Situation dangereuse | NR | Priorité | Actions | Coût estimé | Acteurs | Etat de réalisation | |
|----------------------|----------------------------------|---|----|----------|---|------------------------------------|---|----------------------------|-----------|
| Bibliothèque | 24. Coactivité | 24.1. Coactivité avec des agents d'autres services et/ou des entreprises extérieures | 14 | 4 | RAS. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Traité | |
| Bibliothèque | 29. Agression | 29.3. Agression verbale, mécontentement du public et/ou service extérieur | 14 | 4 | RAS | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Traité | |
| Ecole de musique | 29. Agression | 29.3. Agression verbale, mécontentement du public et/ou service extérieur | 14 | 4 | RAS. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Traité | |
| Entretien des locaux | 7. Gestes et postures de travail | 7.4. Travaux réguliers avec bras au dessus du cœur | 14 | 4 | Pour les vitrages extérieurs du 1er étage de la mairie, étudier la possibilité de sous traiter cette tâche. | Devis d'externalisation à réaliser | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Chef de service | A traiter |
| Police Municipale | 18. Ambiance thermique | 18.1. Exposition aux intempéries ou conditions climatiques difficiles (grand froid, grosse chaleur) | 14 | 4 | Lors des périodes de forte chaleur, veiller à fournir de l'eau aux agents. Veiller au bon remplacement des tenues de travail lorsque nécessaire. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Chef de service | Traité |
| Proximité | 7. Gestes et postures de travail | 7.6. Position assise prolongée (+ de 3h en continu sans se lever) | 14 | 4 | RAS | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | | Traité |
| Administratif | 29. Agression | 29.3. Agression verbale, mécontentement du public et/ou service extérieur | 10 | 4 | Veiller à rester vigilant face aux éventuels besoins de protection fonctionnelle de l'employeur en cas d'un conflit avéré avec un administré. En cas de besoin, veiller à afficher les sanctions encourues lors d'un outrage à un agent représentant de la fonction publique. Inscrire le personnel le souhaitant à la formation CNFPT : Gestion des conflits : 0 € | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Autorité territoriale + RH | A traiter |
| Animation | 29. Agression | 29.3. Agression verbale, mécontentement du public et/ou service extérieur | 10 | 4 | En cas de besoin, lors d'un comportement d'enfant ou d'administré inapproprié par exemple, veiller à la mise en place de la protection fonctionnelle de l'employeur. Si cela est demandé, prévoir l'inscription des agents intéressés à une formation de gestion de conflits. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Autorité Territoriale + RH | A traiter |
| ATSEM | 29. Agression | 29.3. Agression verbale, mécontentement du public et/ou service extérieur | 10 | 4 | RAS | 0 | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | | Traité |
| Police Municipale | 26. Risque routier | 26.1. Utilisation de véhicules de service ou personnels (véhicules légers ou deux roues) | 10 | 4 | RAS. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | | Traité |
| Police Municipale | 26. Risque routier | 26.3. Travail, opérations, déplacement sur la voie publique | 10 | 4 | RAS. En collaboration avec les agents, veiller au bon remplacement du matériel de visibilité lorsque nécessaire. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Agents + chef de service | Traité |
| Police Municipale | 29. Agression | 29.3. Agression verbale, mécontentement du public et/ou service extérieur | 10 | 4 | RAS. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | | Traité |
| Police Rurale | 26. Risque routier | 26.3. Travail, opérations, déplacement sur la voie publique | 10 | 4 | RAS. En collaboration avec les agents, veiller au bon remplacement du matériel de visibilité lorsque nécessaire. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Agents + chef de service | Traité |

Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20250731-2025-07-31-4a-DE
Date de réception préfecture : 07/08/2025

| UT travail | Domaine de risque | Situation dangereuse | NR | Priorité | Actions | Coût estimé | Acteurs | Etat de réalisation | |
|---------------------|---|--|----|----------|---|---|---|--|-----------|
| Services Techniques | 1. Electrique | 1.2. Travail à proximité d'éléments sous tension (Accessibilité de conducteurs nus sous tension, armoires électriques ouvertes...) | 10 | 4 | Veiller au bon recyclage de l'habilitation lorsque nécessaire. Faire perdurer les bonnes pratiques de recyclage des formations et habilitations aujourd'hui mises en place. | Recyclage des habilitations déjà inscrit au budget. | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | RH | Traité |
| Services Techniques | 29. Agression | 29.3. Agression verbale, mécontentement du public et/ou service extérieur | 10 | 4 | En cas de besoin, veiller à assurer la protection fonctionnelle de l'employeur. Etudier la possibilité d'inscrire les agents volontaires en formation de gestion des situations conflictuelles/difficiles. | Formation CNFPT gestion des conflits: 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Autorité Territoriale + RH | A traiter |
| Théâtre | 8. Manutention mécanique | 8.2. Utilisation d'appareil ou d'engins de levage (chariot élévateur, tractopelle...) | 10 | 4 | RAS. Veiller à perdurer les bonnes pratiques de vérifications périodiques aujourd'hui mises en œuvre. | 0 € Vérifications périodiques déjà inscrites au budget | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Chargé de sécurité ERP + Directeur d'établissement | Traité |
| Théâtre | 16. Heurts | 16.1. Espace de travail ou zone de circulation étroite | 10 | 4 | RAS. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | | Traité |
| Administratif | 11. Outillages et matériels (non mécanisés) | 11.1. Utilisation d'outillages et/ou matériels coupants (cutter, scie, couteau...) | 8 | 4 | RAS | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | | Traité |
| Animation | 21. Bruit | 21.2. Exposition prolongée à des bruits empêchant une conversation normale | 8 | 4 | RAS | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | | Traité |
| Animation | 11. Outillages et matériels (non mécanisés) | 11.2. Utilisation d'outillages d'écrasements (burin, masse, marteau,...) | 8 | 4 | RAS | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | | Traité |
| ATSEM | 11. Outillages et matériels (non mécanisés) | 11.1. Utilisation d'outillages et/ou matériels coupants (cutter, scie, couteau...) | 8 | 4 | Favoriser les cutters à lames rétractables. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Chef de service | A traiter |
| Ecole de musique | 6. Manutention manuelle | 6.2. Manutention répétée de charges inférieures ou égales à 10 kg | 8 | 4 | RAS. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | | Traité |
| Protocole | 29. Agression | 29.3. Agression verbale, mécontentement du public et/ou service extérieur | 8 | 4 | Veiller à rester vigilant face aux éventuels besoins de protection fonctionnelle de l'employeur en cas d'un conflit avéré avec un administré. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Autorité Territoriale | Traité |
| Proximité | 6. Manutention manuelle | 6.4. Manutention ponctuelle de charges inférieures ou égales à 10 kg | 8 | 4 | RAS | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | | Traité |
| Proximité | 29. Agression | 29.3. Agression verbale, mécontentement du public et/ou service extérieur | 8 | 4 | Veiller à rester vigilant face aux éventuels besoins de protection fonctionnelle de l'employeur en cas d'un conflit avéré avec un administré. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | Autorité Territoriale | Traité |
| Services Techniques | 28. Rayonnements | 28.4. Exposition à de fortes intensités lumineuses (coup d'arc, flash électrique, chalumeau) | 8 | 4 | Veiller au bon remplacement du masque lorsque nécessaire. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 | DST | Traité |

| UT travail | Domaine de risque | Situation dangereuse | NR | Priorité | Actions | Coût estimé | Acteurs | Etat de réalisation |
|------------|---------------------------|--|----|----------|---|--|---|---------------------|
| Théâtre | 10. Vibrations | 10.2. Utilisation de machines vibrantes | 8 | 4 | Veiller au respect des restrictions médicales. | 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Chef de service | Traité |
| Théâtre | 23. Interventions isolées | 23.2. Travail seul et isolé de tout contact avec les agents ou le public en situation d'activité normale | 8 | 4 | En lien avec l'assistant de prévention, étudier la nécessité de doter le technicien spectacle d'un système DATI à utiliser lorsque pertinent (intervention isolée prolongée par exemple). A défaut, veiller à l'utilisation des Talkie Walky à disposition. Veiller à ce que l'agent ne dispose pas d'une contre-indication médicale interdisant le travail isolé. | Téléphone DATI : 450 € / unitaire utilisation des talky-walky déjà à disposition : 0 € Surveillance médicale : 0 € | Priorité à définir lors de l'élaboration du PAPRI Pact 2026 Assitant de prévention + chef de service | A traiter |

Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20250731-2025-07-31-4a-DE
Date de réception préfecture : 07/08/2025